

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2017/69

Chapitre 9.1

Objet : Contrat de lamanage pour les sites portuaires de la Commune d'Ubaye – Serre-Ponçon

L'an deux mille dix-sept, le 22 décembre, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance du 18 décembre annulée le quorum n'étant pas atteint.

Séance du 22 décembre 2017

Date de convocation :
Vendredi 18 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 6

Vote(s) pour 7

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président, **M. Jean CONREAUX**, Secrétaire du SMADESEP, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **Mme Jessica GUIARD** (conseillère syndicale suppléante de M. Christian DURAND), **M. Pierre VOLLAIRE** conseiller syndical, **M. Jean Pierre GANDOIS** Vice-Président

M. Patrick PERNIN donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL

Etaient excusés:

M. Marc AUDIER, M. Robert FRAYSSINES, Mme Valérie GRECARD, M. Georges GAMBAUDO, M Patric PERNIN qui donne pouvoir à Monsieur BERENGUEL, M. Roger MASSE, M. Guy KLETTY, Mme Agnes PIGNATEL, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Pascale BOUER, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée que le conseil syndical avait décidé en octobre 2016 de créer des contrats de lamanage avec des prestataires privés pour la gestion des sites portuaires de Savines-le-Lac, Rousset et Port Saint-Pierre (Le Sauze-du-Lac).

Compte-tenu de l'adhésion au syndicat de la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon, le syndicat doit créer de nouveaux contrats de lamanage pour la gestion des sites portuaires de Saint Vincent les forts et de celui de La Bréole.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.
- La délibération n°2016-41 portant sur la création de convention de gestion de sites portuaires ;
- La délibération n°2017-50 portant sur la modification du contrat de lamanage ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 22 décembre 2017 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **SUGGERE**, à des fins expérimentales, de tester la scission de la gestion du port de Saint-Vincent-les-Forts en deux secteurs distincts afin de répondre de manière différenciée aux demandes des usagers du camping municipal et à celles des clientèles extérieures.
- **AUTORISE** le Président à souscrire avec des acteurs professionnels intéressés pour les sites portuaires d'Ubaye Serre-Ponçon, le contrat de lamanage ci-joint, formalisé pour une durée maximale de 3 ans.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL